

**DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN·NE·S ET DES TERRITOIRES**

Service de la Relation Usager·ère – Pôle Accompagnement et Qualité

Mission Accessibilité des Services Publics

**2024 DDCT 17** Attribution d'une subvention à l'association PIMMS Médiation Paris au titre de l'année 2024.

**PROJET DE DELIBERATION**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

L'association PIMMS Médiation Paris, créée en 2004, gère actuellement 5 sites dans les 12<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements et assure des permanences au titre de la « médiation sortante » dans plusieurs autres ainsi qu'à la Mairie Mobile, avec pour mission de faciliter les démarches administratives des usagers,

Ces sites ont été labellisés par l'État « Maisons de Services au Public » (MSAP), en 2016, puis « France Services » en 2020, ce qui constitue à la fois une reconnaissance de leur action et un renforcement de leur insertion dans le réseau des services publics.

Conformément à la convention triennale d'objectifs passée avec la Ville le 14 décembre 2021, les PIMMS s'engagent à être présents dans des secteurs géographiques prioritaires et à proposer des services d'information, d'orientation et d'aide aux démarches des usagers.

En 2023, ils ont ainsi reçu environ 35 000 usagers dans le cadre de la médiation postée.

Je vous propose, compte tenu du rôle important des PIMMS en matière d'aide aux démarches, d'approuver l'attribution à cette association d'une subvention annuelle de fonctionnement de 145 000 € au titre de 2024.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris